

COUP D'ŒIL SUR L'ACTIVITÉ DU COMITÉ
INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

EN 1947

L'année qui vient de se terminer fut une année d'intense activité pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Le rapatriement des *prisonniers de guerre* est, comme en 1946, resté sa principale préoccupation quant à cette catégorie de victimes de la guerre. Il a, au mois de novembre, précisé derechef sa position à ce sujet dans un appel adressé à tous les Gouvernements et Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Si, au 31 décembre, il n'y avait plus de prisonniers en mains américaines, belges, hollandaises et luxembourgeoises, les autres pays détenteurs ont, en 1947, soit continué d'appliquer, soit mis en application des plans de rapatriements échelonnés en principe jusqu'à la fin de 1948. Les délégations du Comité international ont, pour leur part, déployé tous leurs efforts pour activer les rapatriements ou en permettre l'exécution. Les Autorités françaises ayant proposé aux prisonniers leur transformation en travailleurs civils libres, par la signature d'un contrat d'un an, et 80.000 d'entre eux ayant souscrit un tel engagement, le Comité international a été appelé à assurer à ces travailleurs une protection générale, vu l'absence d'organe diplomatique apte à représenter leurs intérêts.

Des centaines de milliers de prisonniers étant encore en captivité, le Comité a continué à déployer en leur faveur son activité traditionnelle, tendant à améliorer leurs conditions d'existence, à laquelle s'est ajoutée l'assistance juridique et judiciaire. Plus de 2000 visites de camps et détachements de travail furent effectuées par les délégués du Comité international en Europe occidentale et orientale (notamment en Pologne et en Tchécoslovaquie), de même que dans le Moyen-Orient, en Afrique et en Extrême-Orient. Cette activité s'est étendue au « Surrendered Enemy Personnel », groupant les militaires capturés lors de la capitulation de l'Allemagne et du Japon. Le CICR obtint des Autorités américaines que ces captifs soient mis au bénéfice du statut des prisonniers de guerre.

L'action de secours matériels aux prisonniers de guerre s'est également poursuivie, bien que les dons reçus en leur faveur aient fortement déchu, malgré des collectes entreprises dans de nombreux pays auprès des Autorités, des Sociétés de la Croix-Rouge et des particuliers d'origine allemande.

Beaucoup d'anciens prisonniers de guerre étant devenus des *invalides*, le Comité international de la Croix-Rouge a continué ses efforts pour apporter un concours documentaire et scientifique aux Autorités nationales et aux institutions spécialisées. Il a pu, en outre, transmettre, principalement dans les pays de l'Est de l'Europe, en Autriche et en Allemagne, des premiers dons pour l'équipement des homes d'invalides.

Multiples furent les démarches entreprises en vue de hâter le rapatriement d'internés *civils* encore détenus, notamment en Australie et aux Indes. En Italie, des camps de civils furent visités et reçurent de l'aide ; une mission fut envoyée au Danemark pour s'occuper des nombreux réfugiés allemands qui s'y trouvaient ; les membres de la minorité allemande dans les pays de l'Est continuèrent à être assistés : amélioration des camps et des convois de transfert, suspension des évacuations en plein hiver, collaboration avec l'Organisation internationale des réfugiés ; en Extrême-Orient, la délégation du Comité à Java a commencé une action de transfert de 15.000 ressortissants chinois déplacés.

Indépendamment de ces actions découlant des suites de la guerre mondiale, le Comité international a été appelé à intervenir dans des pays où des troubles avaient éclaté : en Indochine, en Insulinde, en Grèce et au Paraguay. Le Comité envoya une mission médicale à bord des trois navires britanniques sur lesquels avaient été embarqués les émigrants israélites de l'*Exodus*, pour leur apporter des soins.

Dans les mêmes régions, les services de secours matériels du Comité eurent à s'employer. Ils facilitèrent, en Indonésie, la transmission aux deux camps, de secours qui, en faveur des Indonésiens, provenaient surtout d'Australie et des pays musulmans. En Indochine, ils transmirent des secours matériels, provenant de la Croix-Rouge française ou de personnes privées, aux détenus civils ou militaires en mains vietnamiennes, de

même que des produits médicaux à l'Organisation de la Croix-Rouge au Viet-Nam, qui les destinait à la population civile. En Grèce, de premiers envois purent être transmis, avec l'assentiment du Gouvernement, aux personnes privées de leur liberté, en même temps que le Comité international contribuait à secourir l'ensemble de la population hellénique.

L'œuvre de secours aux populations civiles n'était nullement terminée lorsque, sur le désir de la Ligue, la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale entra en liquidation à fin 1946. Le Comité international s'efforça d'apporter tout le concours possible aux organes qui en reprirent la succession. Ainsi, il appuya la Ligue dans ses démarches pour l'obtention de privilèges et de franchises de transport, lui offrit de l'espace dans ses entrepôts et accepta de se charger, pour le compte de la Ligue, de la réception, du stockage et de la réexpédition des marchandises. Dans les pays où un intermédiaire était nécessaire, les délégations du Comité international s'occupèrent de la réception, du transit ou de la transmission de certains dons confiés à la Ligue.

De même, le Comité international soutint les démarches du «Centre d'entr'aide international en faveur des populations civiles» et mit à sa disposition, contre remboursement des frais encourus, les délégations que le Comité entretenait encore dans les pays où le Centre envoyait des secours. Au surplus, afin d'encourager tout donateur éventuel à secourir la population civile, le Comité constitua un service qui, d'une part, faisait connaître aux institutions charitables les appels qu'il recevait et, d'autre part, publiait des études sur la situation des populations civiles. Enfin, pour la troisième fois dans l'après guerre, le Comité s'associa étroitement à un appel mondial en faveur de toutes les victimes de la guerre.

* * *

Au cours de l'année écoulée, le CICR a poursuivi avec une intensité accrue la vaste entreprise, commencée en 1945, qui consiste à préparer la *revision des Conventions* de Genève et l'élaboration de la Convention nouvelle pour la protection des civils.

Après avoir recueilli les suggestions des Sociétés nationales, auxquelles il avait soumis ses propositions et ses premiers projets à la Conférence préliminaire de 1946, le CICR approfondit ses études et établit une documentation très complète portant sur la totalité des dispositions conventionnelles à rédiger. Il consulta notamment, au cours d'une réunion qui eut lieu à Genève en mars 1947, les représentants des institutions laïques et religieuses qui avaient apporté, en liaison avec lui, une aide spirituelle ou intellectuelle aux victimes de la guerre.

Puis eut lieu à Genève, du 14 au 26 avril, la « Conférence d'experts gouvernementaux pour l'étude des Conventions protégeant les victimes de la guerre », qui groupa soixante-dix délégués de quinze Gouvernements possédant une expérience particulièrement grande des matières à traiter. Cette Conférence établit — sur la base des propositions du CICR, des avis formulés par les Croix-Rouges et des projets élaborés par plusieurs Gouvernements — des projets révisés pour la Convention de Genève relative aux blessés et aux malades, la X^e Convention de La Haye de 1907 et pour la Convention de 1929 sur le traitement des prisonniers de guerre. Elle mit sur pied, en outre, un premier projet de Convention nouvelle pour la protection des civils. Le CICR recueillit ensuite les avis de plusieurs Gouvernements absents à la Conférence d'avril, notamment au cours d'une réunion qui se tint en juin.

Le CICR bénéficia encore des avis de la « Commission des Sociétés nationales de la Croix-Rouge pour l'étude des Conventions », qui se réunit à Genève les 15 et 16 septembre. Puis, le CICR s'attacha à la mise au point de ces projets définitifs qui seront, à fin février 1948, soumis à toutes les Croix-Rouges nationales et à tous les Gouvernements, en vue de la XVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Le CICR participa également à de nombreuses Conférences internationales et notamment à la Commission mixte de la Ligue et du CICR pour la revision des conditions de reconnaissance des Sociétés nationales.

Le Comité international, de plus, s'est déjà préoccupé de la préparation de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui se tiendra à Stockholm en août 1948. Dix

années la séparant de la dernière, tenue à Londres, cette Conférence aura une importance considérable. Aussi, la rédaction des rapports que le CICR devra présenter sur ses activités passées ensuite de mandats spéciaux que lui avait confiés la Conférence de Londres, et l'élaboration des propositions qu'il pourra présenter sur la base de ses expériences dans de multiples domaines, ont-elles absorbé une bonne partie de l'activité de plusieurs de ses services.

En attendant que sorte de presse son Rapport général sur son activité pendant la seconde guerre mondiale, le CICR a publié, sous le titre d'*Inter Arma Caritas*, sous une forme simple et narrative, un aperçu de son œuvre. Imprimé en cinq langues, cet opuscule a été très favorablement accueilli dans le monde de la Croix-Rouge.

* * *

Au cours de 1947, le CICR a procédé à la reconnaissance de trois nouvelles Sociétés nationales : la Croix-Rouge libanaise, la Croix-Rouge philippine et le Croissant-Rouge syrien et il a été fort heureux de pouvoir les introduire au sein de la Croix-Rouge internationale.

Le problème de la renaissance d'une Croix-Rouge en Allemagne a, de plus, retenu tout spécialement l'attention du Comité international. Si, dans les zones américaine et britannique, le CICR a laissé aux délégués de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge le soin de s'en occuper, en zone française il n'a cessé de s'employer à résoudre ce problème. C'est donc avec une grande satisfaction qu'il a vu se créer, avec l'assentiment du Gouvernement français, de nombreuses sections dans les principaux « Länder » de cette région. Le CICR ayant fermé sa délégation à Baden-Baden à fin 1947, la Ligue a maintenant repris la suite de cette tâche.

L'année écoulée a permis au Comité international de resserrer encore ses liens avec les Sociétés nationales. Il s'est notamment félicité de pouvoir rendre visite à un grand nombre de Croix-Rouges et de Gouvernements.

En février, l'un des quatre membres de sa Direction centrale, M. G. Dunand, représentait le Comité international à la cinquième Conférence panaméricaine de la Croix-Rouge, réunie à Caracas, puis poursuivait son voyage pour prendre contact, non seulement avec la Croix-Rouge et le Gouvernement du Vénézuéla, mais avec la Société nationale, le ministre des Affaires étrangères et, dans presque tous les cas, le chef de l'Etat des vingt Républiques latino-américaines.

En octobre, le Dr E. Gloor, vice-président du Comité international, accompagné de MM. F. Siordet et R. Marti, allaient représenter le Comité à la Conférence régionale des Croix-Rouges européennes, convoquée à Belgrade¹. Après cette session, les envoyés du Comité rendirent visite aux Sociétés nationales et aux Gouvernements de la Hongrie, de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Yougoslavie et de l'Albanie.

* * *

Si 1947 fut une année d'activité intense, elle fut aussi lourde de préoccupations financières. La première « tranche », se montant à dix millions de francs suisses, de la contribution extraordinaire votée par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à la Conférence préliminaire de juillet 1946, devait en effet, presque à elle seule, couvrir les dépenses courantes pour 1947 et permettre de combler le déficit de trois millions enregistré en 1946, les autres sources de revenus semblant taries ou des plus incertaines. Or, si plusieurs Sociétés nationales ont déjà versé leur part de cette contribution extraordinaire — et le Comité international tient à leur témoigner ici sa très vive gratitude — ces sommes n'ont de loin pas suffi.

Si les œuvres du Comité n'ont pas été gravement compromises en 1947, c'est qu'il est venu s'ajouter aux dons des Croix-Rouges des ressources sur lesquelles on ne pouvait fonder antérieurement aucune prévision sûre : notamment, soldes de contributions gouvernementales ; don important du Gouvernement français en raison des activités déployées en faveur des prisonniers de

¹ Voir ci-dessous, p. 8 et suivantes.

CONFÉRENCE DE BELGRADE

guerre et « transformés »; effort généreux du peuple suisse que le Comité a sollicité cette année encore.

Le Comité international a donc dû poursuivre la compression de ses dépenses alors même qu'il aurait voulu pouvoir mieux encore faire face aux exigences multiples d'une activité encore intense. Le budget pour 1947, encore important, puisqu'il s'est élevé à sept millions, a été réduit, pour la deuxième fois consécutive, au 60% des dépenses de l'exercice précédent. De plus, il n'a pas encore été possible de combler le déficit antérieur de trois millions.

La situation matérielle du Comité international de la Croix-Rouge reste donc précaire et il se permet d'espérer que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge qui ne lui ont pas encore versé leur part de la contribution extraordinaire voudront bien le faire dans un très proche avenir.

Martin Bodmer

D^r Ernest Gloor

Vice-présidents du Comité international
de la Croix-Rouge

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES DE LA CROIX-ROUGE A BELGRADE (septembre 1947)

Sous le titre, « A Belgrade avec les Sociétés de Croix-Rouge européennes » la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, a publié dans le numéro d'octobre-décembre 1947 du *Monde et la Croix-Rouge*, un article consacré à la Conférence régionale des Sociétés de la Croix-Rouge du continent européen. Nous le reproduisons ici, avec l'aimable autorisation de M. G. Milsom, sous-secrétaire général de la Ligue. (*N.d.l.R.*)

Le 24 septembre 1947, s'est ouverte à Belgrade la première Conférence régionale d'après-guerre des Sociétés de la Croix-